

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

(Pièce n°1)

**Avis d'Appel d'Offres National Simplifié pour l'acquisition du matériel informatique au profit de l'Administration Centrale.**

Madame la Secrétaire Générale, lance au nom et pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue d'acquisition du matériels informatiques tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres techniques et financières en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermés en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de la commission interne des Marchés du Ministère de l'Education Nationale/CIMAC), au plus tard le 24/10/2018 à 12h :00mn.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés du Ministère de l'Education Nationale/ Administration Centrale. Offre relative à l'acquisition de matériel informatique, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».
3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le 24/10/2018 à 12 h :00mn au siège de la CIMAC. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le 19/10/2018.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la commission sur la base des critères ci-après :
  - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
  - ii. Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui (un procès-verbal de réception ou un bordereau de livraison, bon de commande ou un titre de paiement), qu'il a réalisé, sur les trois dernières années au moins une prestation comparable en volume et en coût à celle objet de cet Appel d'Offre National Simplifié.
  - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
6. La Commission,
  - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
  - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

L'Ordonnatrice du Budget  
M'Aiziza Mint Mahfoudh Ould KERBALLY

